

Le Bulletin de L'ILLEC

Etats généraux de l'industrie : quelles suites ? (I)

■ ETATS GÉNÉRAUX DE L'INDUSTRIE : QUELLES SUITES ? (I)

INDUSTRIE, LE RETOUR ?
Éditorial page 2

NÉCESSAIRE RUPTURE
Entretien avec Gilles Le Blanc
page 1

EGI FINS ET SUITES
page 5

EN FINIR AVEC DES MYTHES
DESTRUCTEURS
Entretien avec Jean-Louis Levet
page 7

BAGAGE INSUFFISANT POUR
TEMPS NOUVEAUX
Entretien avec Jean-Hervé Lorenzi
page 10

POUR L'ENTENTE CORDIALE
Entretien avec Jean-Claude Volot
page 11

■ Nécessaire rupture

L'innovation technologique ou mercatique, appuyée sur une ambitieuse stratégie de filières et de synergies locales, peut dynamiser et renouveler le tissu industriel. L'heure n'est plus aux vaisseaux amiraux étatiques, mais l'invention doit s'affranchir de la dictature des coûts, pour répondre aux nouveaux besoins.

Entretien avec Gilles Le Blanc, professeur d'économie à l'École des mines ParisTech

Les objectifs fixés par le président de la République, lors de la clôture des États généraux de l'industrie (augmenter la production industrielle de 25 % en volume entre 2009 et 2015, stabiliser l'emploi industriel et revenir à une balance commerciale excédentaire fin 2015, augmenter la part de la valeur ajoutée française en Europe de 2 % d'ici à 2015) vous paraissent-ils à portée ? Une hausse de 25 % de la production industrielle entre 2009 et 2015 représenterait-elle une rupture significative dans l'évolution du taux de croissance industriel observé au cours des dernières décennies ?

Gilles Le Blanc : Les objectifs sont construits à partir d'un diagnostic de nature quantitatif sur la désindustrialisation, mesurée par principalement le recul de l'emploi et de la part française dans les exportations mondiales. Les objectifs sont eux aussi quantitatifs. S'ils sont acceptables, sont-ils suffisants ? Nous avons déjà connu une croissance de 25 % de la production il y a dix ans (de 1995 à 2001) et pour autant, durant cette même période, l'emploi a reculé, ainsi que la part de la France dans les exportations, et notre solde commercial s'est dégradé.

Ce n'est donc pas obligatoirement le bon critère, car tout dépend de ce que l'on produit, de la valeur ajoutée des volumes industriels produits, de la capacité à les vendre à l'étranger. Il manque des objectifs qualitatifs fondés sur une analyse plus fine du concept de désindustrialisation. En effet, depuis vingt-cinq ans, l'industrie

(suite page 3)

Industrie, le retour ?

Le commerce, c'est le vol, tranchait Emile Zola. La terre, elle, ne ment pas, concluait, en s'inscrivant dans une longue tradition¹, Emmanuel Berl. Et l'industrie ? C'est sale, ça sent mauvais, ça pollue, ça fait du bruit, c'est mal payé, bref, ce n'est pas une activité noble. Fichtre. Qu'en penseraient aujourd'hui nos capitaines d'industrie, ceux qui par leur action ont inscrit leur nom dans l'histoire de la France et qui, pour bon nombre d'entre eux, continuent de le faire ? Les grands tels que Michelin, Peugeot, dynastie familiale qui fête cette année ses deux cents ans, Citroën, qui a célébré ses quatre-vingt-dix ans l'année dernière, Dassault, et bien d'autres. Mais aussi les moins grands, dont certaines « manufactures » comptent au nombre des « entreprises du patrimoine vivant ». Dans l'histoire économique, l'ère industrielle n'aurait-elle été qu'une parenthèse, du moins en France, pour s'écrire de nouveau dans les pays émergents, avec parfois les mêmes entreprises ?

Les voix n'ont pourtant pas manqué qui s'alarmèrent des mirages de la société dite postindustrielle. En 1969, Lionel Stoleru en appelait à l'« impératif industriel », dans un ouvrage homonyme. Neuf ans plus tard, Christian Stoffaes prévenait par le même moyen que la « grande menace industrielle » était devant nous. Sous l'égide de François Bloch-Lainé et Jacques Lesourne, la commission dite « du bilan » soulignait en décembre 1981 que la France était, sur le plan des échanges commerciaux industriels, « forte avec les faibles, faible avec les forts ». En clair : un pays intermédiaire. Jean-Louis Levet s'interrogeait, en 1988, sur la pertinence d'une « France sans usines ». Oui, répondait Serge Tchuruk, président d'Alcatel Alsthom, dont il fit une « entreprise sans usines ».

Ne promet-on pas à la même époque un « bureau sans papier », un « commerce sans magasins », une « banque sans guichet » ? Une nouvelle division du travail s'annonçait où la Chine deviendrait l'atelier du monde – occidental bien sûr – pendant que celui-ci s'arrogerait la partie noble, l'immatériel. L'externalisation ? La belle affaire ! Et l'emploi industriel chutait, inexorablement, perdant un million de postes de 1974 à 1984. Depuis dix ans, ce sont plus de cinq cent mille emplois qui ont disparu. Désindustrialisation et financiarisation paraissent les deux effets pervers d'une mondialisation mal régulée.

Sur fond de crise, les mentalités changent. Le mythe de l'entreprise virtuelle s'étiolle. A Jacques Chirac, Jean-Louis Beffa, président de Saint-Gobain, remet en 2004 le rapport *Pour une nouvelle politique industrielle*, qui rappelle « le rôle essentiel de l'industrie dans l'économie » et souligne que « la France ne peut trouver sa place dans la nouvelle division internationale du travail que si elle prend l'initiative de remobiliser ses capacités industrielles et ses potentiels de recherche ». Les parlementaires ne sont pas en reste qui, comme Jacques Myard et Jérôme Lambert, apportent leur pierre à la reconstruction de notre industrie. Mais l'échelle a changé. Il ne s'agit plus de la France seule, mais de la France dans l'Europe, et de l'Europe dans le monde. L'heure est à une politique industrielle non seulement française mais européenne.

C'est donc pour « redonner au pays une ambition industrielle nationale » que Nicolas Sarkozy lance, en septembre 2009, et à la demande de la CGT, les Etats généraux de l'industrie. Une nouvelle révolution française serait-elle en gésine ? N'était la fonction cathartique de l'expression – poser le mot, n'est-ce pas déjà penser résoudre en partie le problème ? –, ces états généraux portent bien leur nom puisque, durant plusieurs mois, cinq mille acteurs ont participé à onze groupes de travail nationaux et près de deux cents ateliers régionaux. Plus de mille propositions d'actions en faveur de l'industrie ont été formulées dans les rapports finaux. A l'issue desquels vingt-trois mesures ont été arrêtées (voir pages 5 et 6).

Après la réflexion, l'action – à moins de déferer à une coutume bien française consistant à commettre des rapports qui prennent le chemin du sous-sol. Au cœur du défi, « notre faiblesse en R&D nous empêche d'aller dans la voie du haut de gamme, seule piste de sortie de crise », souligne Gilles Le Blanc. Une voie qui permettrait de ne négliger aucun secteur industriel comme on le fit naguère, ainsi que le rappelle Jean-Louis Levet : « Aucune activité n'est condamnée, il n'y a que des entreprises et des secteurs qui n'innovent pas assez, qui ne sont pas en situation de créer. » Et c'est grâce aux filières mises en œuvre par la « mesure 11 » que, selon Jean-Hervé Lorenzi, les entreprises pourront enfin « chasser en meute » pour conquérir de nouveaux marchés. A condition de « mettre fin au diktat des grands donneurs d'ordres sur les petits sous-traitants », afin que « les relations entre les entreprises soient plus sereines », estime Jean-Claude Volot, nommé le 8 avril dernier médiateur interentreprises, par l'effet de la « mesure 12 ». Certaines mesures sont donc opérationnelles, d'autres sont en voie de l'être. Espérons que leur mise en œuvre heureuse nous évitera la tenue d'un Grenelle des Etats généraux de l'industrie.

Jean Watin-Augouard

1. « La terre n'use pas de prestiges, mais avec simplicité elle montre sans déguisement et sans mentir ce dont elle est capable et ce dont elle n'est pas capable », Xénophon, Economique.

n'a pas cessé de croître en volume, au même rythme que le reste de l'économie. Les enjeux sont plutôt de nature qualitative : quelle valeur ajoutée est associée à ces volumes, pour quels types d'emplois et quelles demandes (exportations et marché domestique).

Les EGI ont-ils fait du haut de gamme le point de passage obligé ? Le haut de gamme technologique n'est-il pas déjà en voie d'être durablement implanté en Chine, du fait notamment de son quasi-monopole sur les « terres rares », dont elle rationne l'exportation ? Cela nous laisse-t-il, en matière de « relocalisations » d'autres perspectives que de voir revenir le textile ou le jouet premier âge ?

G. Le B. : Le haut de gamme et l'innovation tous azimuts sont au cœur de la croissance qualitative. Il ne suffit pas de croître de 25 % en volume, si en valeur cela baisse : au cours des vingt-cinq dernières années, la part de l'industrie dans notre économie est restée stable en volume, à 16-17 %, mais en valeur son poids a chuté de 21 à 12 %. Les prix de l'industrie ont donc baissé par rapport au reste de l'économie. C'est par le haut de gamme, la qualité, que l'on peut obtenir des prix plus rémunérateurs, permettant d'investir et d'innover. Si c'est un point de passage obligé, ce haut de gamme ne doit pas être uniquement focalisé sur la haute technologie, la qualité concerne tous les produits. Mais, pour obtenir cette qualité, il faut investir à la fois dans l'outil de production, la formation, la recherche-développement, le marketing, la publicité. Une qualité, une innovation technique qui n'est pas valorisée par le marché, ne sert à rien. L'investissement en faire-savoir mériterait autant d'attention que l'investissement en savoir-faire, ce que le monde politique ne comprend pas encore.

Un exemple ?

G. Le B. : Prenons l'automobile. Aujourd'hui, en termes de qualité, les écarts sont négligeables entre les voitures françaises et allemandes, et pourtant une enquête auprès des consommateurs, même en période de crise, montre qu'ils sont prêts à payer 2 000 à 3 000 euros de plus pour une allemande, au nom de la qualité et de la réputation. C'est le résultat d'années d'effort pour valoriser les marques allemandes et rendre possibles des prix plus élevés. Notre industrie, elle, a choisi depuis longtemps une trajectoire d'adaptation fondée sur la compression des coûts, qui induit une stabilisation voire une baisse des prix relatifs, une baisse des dépenses de R & D et qui nous place dans la même arène concurrentielle que les Chinois, les Indiens, les Brésiliens... Il faut prendre toute la mesure de la nécessaire rupture : si l'on veut aller vers le haut de gamme, le discours ne suffit pas.

L'augmentation des prix s'accompagnerait-elle d'un risque inflationniste ?

G. Le B. : Non, car pour un besoin donné, il s'agit de

se placer dans la partie de la demande et du marché qui est la plus rémunératrice et permet les prix les plus élevés, le reste devant être importé. L'industrie automobile allemande n'a jamais été tentée par le modèle du bas coût, à la différence de la France, par exemple de Renault avec Dacia, dont l'offre diverge de plus en plus de l'intérêt du territoire et des acteurs domestiques.

Quels secteurs ou filières croient à la « marque France » ou au label « fait en France » ?

G. Le B. : Ce critère s'appliquerait à l'ensemble des produits, aussi bien haut que bas de gamme, et cela conduirait à une augmentation de leurs prix. Il y a là un danger : on peut certes fabriquer un lave-linge en France, mais à un prix élevé, et il ne sera accessible qu'à une faible partie de la population. N'oublions pas qu'une des grandes forces de l'industrie est, grâce à la standardisation, à la production de masse, aux économies d'échelle, de permettre une démocratisation des biens. Dire que fabriquer en France est bénéfique en soi est contestable sur le plan de la demande et de la consommation.

Il faut donc mieux définir nos avantages comparatifs ?

G. Le B. : Le véritable enjeu est d'accepter que, pour un certain nombre de biens et de services, il soit plus intéressant, économiquement, de les importer, et de se concentrer sur ce qu'on va produire nous-mêmes, les activités nouvelles dans lesquelles il faut investir. Or la stratégie de la baisse des coûts, conseillée depuis le premier rapport Attali jusqu'à celui de Charles Beigbeder pour le compte du Medef, est suicidaire. Ce n'est pas par la baisse des coûts et des prix que l'on stimule durablement la demande et l'économie ! La baisse des prix induit une compression des marges des entreprises, donc une baisse de l'investissement et de la R & D. Les entreprises françaises qui dépensent le plus en R & D ont stabilisé leur effort dans ce domaine en 2008 et l'ont réduit de 4 % en 2009, alors que leurs concurrentes étrangères les augmentaient en 2008 et les stabilisaient en 2009. Notre faiblesse en R & D nous empêche d'aller dans la voie du haut de gamme, seule piste de sortie de crise. N'oublions pas non plus que nos concurrents sont non seulement les pays industrialisés, mais aussi les nations émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil, qui ont des stratégies d'entrée volontaristes sur nos niches de marchés de haute technologie, là où nous pensons être plus forts.

L'innovation par le « design » et le marketing : cache-misère technologique ou voie d'avenir ?

G. Le B. : La concurrence par la qualité est une concurrence très dynamique, qui conduit à adapter l'offre en fonction des attentes des clients. Pour une même utilité, il faut être capable de proposer sans cesse de nouveaux produits, pour échapper

à l'imitation permanente. Prenons l'exemple de l'entreprise allemande Kärcher : ses prix sont deux à trois fois plus élevés que ceux de ses concurrents, et pourtant elle continue de fabriquer en Allemagne et ne cesse d'innover, en proposant des nouvelles fonctions. L'innovation rend les produits incontournables, car difficilement remplaçables par d'autres.

Notre fleuron de l'électroménager, Seb, agit ainsi et tire son épingle du jeu. En France, quand on parle haut de gamme, on pense à Airbus, or les pays émergents comme la Chine seront demain des concurrents pour ce type de produits. Les débouchés de notre industrie sont certes l'exportation, mais aussi le marché intérieur : il représente près de quatre fois la valeur de nos exportations.

L'enjeu industriel n'est-il pas de créer des emplois ailleurs que dans la seule industrie (principe de Schumpeter de la destruction créatrice) ?

G. Le B. : Contrairement aux idées reçues, les salaires sont dans l'industrie en moyenne plus élevés que dans les services, particulièrement dans les services à la personne. Pour un emploi perdu dans l'industrie, il faut en créer un et demi dans les services à la personne.

Quid de la création monétaire, sans laquelle la machine économique se grippe ? Peut-on avoir une augmentation des prix industriels sans augmentation corrélative des salaires ?

G. Le B. : Non, bien sûr. Reste que, depuis 2008, jamais la création monétaire n'a été aussi importante. C'est son allocation qui pose problème. L'argent – des centaines de milliards d'euros – est allé sur les marchés financiers et immobiliers, les entreprises, surtout les PME, étant les laissées pour compte.

Les grands groupes peuvent toujours emprunter sur les marchés internationaux, émettre des milliards d'obligations à 4 % et plus, mais les PME en sont exclues. Nous sommes dans une situation duale en raison de la financiarisation du crédit et d'une insuffisance des banques dans le financement des entreprises petites et moyennes. Elles préfèrent utiliser leurs fonds sur les marchés financiers, plus rémunérateurs.

Les États généraux de l'industrie n'ont-ils pas prévu une « banque de l'industrie » ?

G. Le B. : L'orientation de l'épargne vers l'investissement industriel peut effectivement être envisagée, mais à condition que les risques soient contrôlés, sécurisés. Évitions le syndrome Eurotunnel, dont la quasi-faillite a appauvri nombre d'épargnants. Reste que, aujourd'hui, les banques n'ont aucun intérêt, ni incitation, à s'impliquer dans un tel circuit.

L'organisation des filières telle qu'elle se met en place doit-elle s'interpréter comme une forme de spécialisation de l'industrie française autour des plus performantes ? L'émancipation des entreprises vis-à-vis des silos sectoriels, que vous appelez de vos vœux, est-elle engagée ?

G. Le B. : L'idée des filières est intéressante, car nouvelle, mais elle n'a pas été développée jusqu'au bout. Le concept repose d'abord sur l'intérêt coopératif à l'intérieur du système économique : ce qui est gagné par une entreprise ne l'est pas forcément au détriment de ses fournisseurs et de ses clients. Cet aspect a été le plus approfondi lors des États généraux, en particulier dans le cas de l'industrie automobile. Mais une autre dimension importante est la nécessaire réunion d'acteurs d'univers très divers, débordant les frontières sectorielles traditionnelles, pour concevoir des offres innovantes répondant à un besoin générique (mobilité, santé...).

Nous avons encore une approche trop verticale, trop sectorielle au sens strict (ne parle-t-on pas du plan automobile, du plan naval, du plan textile ?). Le haut de gamme appelle le mélange de genres et d'acteurs variés. Ainsi, la question de la mobilité ne concerne pas seulement la filière automobile, elle implique la construction, l'habitat, les télécommunications,

l'informatique... Il faut faire dialoguer les différents acteurs au sein de filières élargies. Aujourd'hui, le dialogue est plutôt rare, voire inexistant. La liste des filières définies par les États généraux reprend largement celle des secteurs traditionnels.

Le vieillissement démographique, les demandes sanitaires, les enjeux écologiques, n'appellent-ils pas surtout des compétences nouvelles ?

G. Le B. : De nouveaux espaces industriels se dessinent, fondés sur de nouveaux besoins, concernant le vieillissement, la santé, l'énergie, l'environnement, les loisirs. Ces demandes présentent plusieurs intérêts. Elles sont d'abord très localisées, au sens où il n'y aura sans doute pas une seule solution applicable dans le monde entier, mais des réponses variées selon les pays, leur histoire, leur démographie, leur climat et même selon les régions. Cela peut réduire la pression concurrentielle associée à un standard mondial. Pour ces nouveaux besoins, il n'y aura pas non plus une seule technologie, mais coexistence de solutions : ainsi la réduction des gaz à effet de serre peut être conduite selon différentes trajectoires.

Vous regrettez que la dimension territoriale ait été peu prise en compte lors des EGI. Mais le grand nombre, souvent critiqué, de pôles de compétitivité n'a-t-il pas déjà dessiné un ancrage territorial pertinent ?

G. Le B. : On parle de l'industrie de manière générale et

de politique industrielle *nationale*, or la problématique industrielle ne se pose pas de la même manière sur tout le territoire. Des différences existent selon les spécificités locales qui rendent les mesures génériques peu efficaces. Les enjeux industriels ne se posent pas de la même façon selon les contextes géographiques, démographiques, économiques locaux. Parler de l'industrie nationale dans l'aéronautique a du sens, mais pas dans le domaine de l'efficacité énergétique. Dans le textile ou la chimie, il existe des zones sinistrées et des zones compétitives. Miser sur des réponses uniques, c'est perdre en efficacité. Les pôles de compétitivité commencent à intégrer la dimension locale, mais de manière encore timide, différenciant selon les enjeux locaux les questions de R & D, de formation, d'investissement, de marketing. L'approche des filières élargies doit impérativement être croisée avec la dimension territoriale et locale.

Pour améliorer l'image de l'entreprise industrielle et de ses métiers auprès des jeunes, la « semaine de l'industrie » vous paraît-elle à la hauteur ?

G. Le B. : Le désintérêt pour l'industrie tient largement à une grande méconnaissance de ce qu'elle est aujourd'hui. N'oublions pas qu'il fut un temps, celui des années 1950-1970, où l'industrie incarnait la puissance de la France, dont la taille rétrécissait proportionnellement à la mondialisation de l'économie : Airbus, Ariane, le TGV, les centrales nucléaires, le paquebot *France*, le Concorde, étaient autant de symboles de notre puissance. La mauvaise image est aujourd'hui d'autant plus marquée que le recul industriel signe la fin de l'illusion de la puissance. L'industrie devient le bouc émissaire de nos malheurs : elle pollue, elle licencie, elle délocalise, elle paie mal... Le désamour est à la hauteur du culte.

L'écart est devenu énorme entre les situations concrètes et les représentations communes. Il appelle une action d'explication de longue haleine. On a beaucoup de champions industriels, hors EADS, et on ne le sait pas. La semaine de l'industrie est une bonne chose, mais il faut travailler plus en profondeur, pour familiariser les gens à l'industrie, ce qu'elle est réellement, ce qu'elle représente dans la société. Il faut rendre tangible le fait que l'industrie est une activité bénéfique pour le pays. C'est dans les nouveaux besoins que son rôle peut être le plus facilement illustré et médiatisé. Des pages blanches s'ouvrent qui ne doivent pas être monopolisées par des questions financières et réglementaires. Elles doivent accueillir des réflexions sur l'emploi, la croissance, le développement de nouvelles entreprises, l'environnement – vu sous l'angle non plus de la contrainte, mais d'une opportunité pour l'industrie et la croissance.

Propos recueillis par Jean Watin-Angouard

EGI, fins et suites

À l'issue des États généraux de l'industrie, vingt-trois mesures ont été annoncées, pour « *mettre l'industrie au cœur d'un grand projet commun* », « *développer l'emploi et les compétences sur les territoires* », « *consolider la structuration des filières* », « *renforcer la compétitivité et l'innovation* » et « *assurer le financement* ». Nombre d'entre elles devaient connaître un début de mise en œuvre immédiat ou quasi immédiat. État des lieux (depuis le 8 juillet, la page du site *Industrie.gouv.fr* consacrée au suivi de ces mesures www.industrie.gouv.fr/egi/cni/index.html, n'a plus été actualisée).

1. Créer une conférence nationale de l'industrie (CNI) pour associer dans la continuité les partenaires sociaux à la définition de la politique industrielle. Elle a été installée le 8 juillet 2010, et les onze comités stratégiques de filières sont à l'œuvre ou en voie de l'être.

2. Impulser un pacte pour une Europe industrielle. Yvon Jacob a été nommé ambassadeur de l'industrie auprès de l'UE le 30 juin.

3. Valoriser le « *made in France* ». La mission du député Yves Jégo a abouti en mai au rapport *En finir avec la mondialisation anonyme* (www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000213/index.shtml), remis au président de la République, qui en a confié la mise en œuvre au ministre chargé de l'Industrie.

4. Créer une « semaine de l'industrie ». Elle se déroulera du 14 au 20 mars 2011, au niveau national et régional.

5. Renforcer les liens entre industrie, éducation nationale et enseignement supérieur. Les trois ministères concernés devaient élaborer un document cadre.

6. Revaloriser le rôle « industriel » de l'État actionnaire. Des réunions entre les ministres et les dirigeants des entreprises où l'État est actionnaire et présentant un enjeu industriel ont été planifiées à partir de juillet. Un mois avant la clôture des EGI (et après la controverse sur l'éventuelle délocalisation de la Clio IV en Turquie), le directeur général de la DGCIS avait été nommé au conseil d'administration de Renault.

7. Inciter à la réindustrialisation et promouvoir l'emploi sur les territoires. Un dispositif mobilisant 200 millions d'euros d'avances remboursables sur trois ans a été ouvert aux entreprises le 8 juillet. >>

8. Mettre en place un dispositif « biseau seniors juniors » pour la transmission des savoirs industriels stratégiques. Le gouvernement renvoie aux réflexions sur l'emploi de « *seniors tuteurs* » dans le cadre de la réforme des retraites. Le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pourrait y contribuer.

9. Fédérer la gestion de l'emploi et des compétences au niveau territorial. Une circulaire du 29 juin a demandé aux préfets et aux Directions régionales des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de mettre en place avant la fin de l'année un dispositif et un plan d'action local en ce sens.

10. Améliorer l'évaluation, l'efficacité et la conditionnalité des aides publiques. Une circulaire conjointe Industrie-Travail a été adressée aux préfets leur demandant de faire respecter par les entreprises l'obligation d'informer les comités d'entreprise sur les aides publiques dont elles font l'objet.

11. Créer avant la fin de l'année onze comités stratégiques de filières, réunissant, par filière, l'ensemble des acteurs, des matières premières au produit final. Celui de l'agroalimentaire a été constitué le 23 novembre.

12. Désigner un médiateur de la sous-traitance. Jean-Claude Volot a été désigné « *médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance* » par décret du président de la République du 8 avril.

13. Lancer un appel à « projets structurants en région ». Les préfets de région ont été consultés afin d'identifier les filières stratégiques localement. L'appel à projets est doté de 69 millions d'euros de soutien de l'État (tirés du grand emprunt), à compléter par des investisseurs privés et les collectivités, pour un montant total de 300 millions.

14. Mettre en place des prêts verts bonifiés. Un guichet (Oséo) a été ouvert en juillet, pour délivrer directement 600 millions d'euros de prêts verts et garantir 2 milliards d'euros de prêts bancaires.

15. Simplifier la réglementation. Une mission a été confiée à la députée Laure de la Raudière en ce sens. Son rapport a été publié en octobre (<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000581/0000.pdf>). Le 27 octobre, le ministre a annoncé une série de mesures (cf. www.minefe.gouv.fr/actus/10/101027renforcement-competitivite-pmi.html).

16. Mettre en place une procédure unifiée d'information et d'orientation des PME en région. Les préfets de région sont censés constituer ou renforcer un réseau local des acteurs publics impliqués.

17. Créer un fonds jeunes pousses universités grandes écoles. Ce fonds mobilisera 100 des 400 millions d'euros destinés à la création des « *fonds d'amorçage* », dans le cadre de l'emprunt national.

18. Pérenniser le remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche pour les PME. La mesure figure dans le projet de loi de finances 2011 (article 15).

19. Instaurer une fiscalité incitative à l'exploitation en France des brevets. La mesure figure dans le projet de loi de finances 2011 (article 64).

20. Créer un fonds d'investissement France Brevets. Créé par la convention du 2 septembre 2010 entre l'État, l'Agence nationale de la recherche et la Caisse des dépôts, ce fonds est constitué de 50 millions d'euros issus du milliard d'euros « *valorisation de la recherche* » de l'emprunt national, et de 50 millions d'euros de la CDP.

21. Orienter l'épargne des Français et le crédit bancaire vers l'industrie – ou les PME et entreprises de taille intermédiaire. Bercy a proposé à la CNI de mobiliser l'épargne salariale (plan d'épargne entreprise) à compter de 2011.

22. Création d'un observatoire du financement de l'industrie. Rattaché au médiateur du crédit (qui n'en fait toutefois pas mention sur son site www.mediateurducredit.fr), il a remis ses premières conclusions à la CNI en juillet. Il est constitué d'un groupe technique d'experts qui rassemble les données nécessaires à une analyse segmentée (par filière, maturité, taille) du financement des entreprises, et d'un conseil qui oriente le travail.

23. Assurer le financement de l'industrie par les établissements bancaires en phase de sortie de crise. Un groupe de travail coprésidé par la Médiation du crédit et le Trésor a recensé de bonnes pratiques dans la production et l'utilisation des notations en lien avec les banques, les assureurs crédit et la Banque de France (importance des informations qualitatives, autres que comptables, contacts directs avec les entreprises...). Les entreprises sont invitées à contacter directement les organismes notateurs.

F. E.

En finir avec des mythes destructeurs

La crise économique a cristallisé nos faiblesses, révélé la gravité de la situation et souligné l'importance de l'industrie dans l'économie. Elle a aussi révélé quelques impostures idéologiques.

*Entretien avec Jean-Louis Levet, économiste**

Depuis de nombreuses années, vous militez pour que l'industrie retrouve son rang dans l'économie française. Pourquoi l'avait-elle perdu ? Sur quoi repose l'idée souvent entendue que « la France n'aime pas son industrie » ? Comment a évolué l'image de l'industrie et qui sont les acteurs de ce désamour supposé ?

Jean-Louis Levet : C'est depuis la crise financière déclenchée en 2007 que l'industrie est de retour, car les acteurs, du monde politique ou économique, ont pris conscience que quand l'industrie va mal, c'est la société tout entière qui souffre. Depuis trois décennies, une grande partie des élites politiques et économiques considéraient que l'industrie n'avait plus sa place dans la création domestique de richesse et qu'elle devait se délocaliser dans les pays en voie de développement. Trois mythes vont étayer cette grave erreur. Les années 1980 consacrent l'émergence de la « société post-industrielle », l'industrie devant laisser la place aux services. Grossière erreur, car, au même moment, ni l'Allemagne ni les Etats-Unis n'abandonnaient leur industrie.

Ce mythe post-industriel a fait oublier deux évidences : les services sont nés en partie de l'externalisation de certaines fonctions de l'industrie, ingénierie, informatique, maintenance, logistique, et le principal client des services demeure l'industrie. Les deux sont de plus en plus liés. Le dogme de la société post-industrielle a pesé sur la représentation que se font les Français de l'industrie. Or l'industrie ne disparaissait pas, tant s'en faut, elle changeait, s'adaptait, se transformait, et ses frontières s'élargissaient.

Et les autres mythes ?

J.-L. L. : Le deuxième, apparu dans les années 1990, est celui de « la nouvelle économie », en gros internet plus la finance, qui relègue l'industrie dans la sphère de l'ancienne économie. Internet va permettre d'échanger et de créer de la prospérité, la finance de créer de l'argent beaucoup plus vite. Ce mythe nous a coûté très cher, car il est à l'origine de la dérégulation de la sphère financière et de l'amplification de la financiarisation de l'économie, qui la met au service de la finance, et non le contraire. Avec pour nouvelles règles la flexibilité, la versatilité, la liquidité, la mobilité, le monde de la finance impose ses normes au monde de l'industrie, jugé lourd et lent.

Le troisième mythe apparaît au début des années 2000 : celui des entreprises sans usines, que Serge Tchuruk avait lancé en décrivant ainsi l'entreprise de demain. Ce dogme prolonge les deux précédentes idées reçues. Il accélère le démantèlement de l'industrie, qui poursuit ses délocalisations, devenues l'alpha et l'oméga de toute stratégie d'entreprise. Nous sommes entrés dans l'ère que j'ai appelé « le tout délocalisable au moindre coût », et nous avons gardé ce qui était censé être créateur de valeur ajoutée, la recherche, le stylisme, la conception. Ces trois idées reçues ont marginalisé le rôle de l'industrie dans l'esprit des Français et dans l'action des pouvoirs publics.

Sur quoi repose l'erreur ?

J.-L. L. : L'aveuglement, car toutes les entreprises industrielles savent que l'innovation ne fonctionne pas selon une logique séquentielle, mais systémique. On ne peut pas séparer sur un site productif la recherche, le prototype, l'industrialisation, la vente, la sous-traitance. Toutes ces fonctions forment un écosystème.

En quoi a consisté l'action ou l'inaction des pouvoirs publics ?

J.-L. L. : Depuis vingt-cinq ans, les pouvoirs publics n'ont eu aucune politique industrielle, à quelques exceptions près comme celle de Jean-Pierre Chevènement en 1982-83, et l'accent mis sur la recherche et les champions nationaux, Edith Cresson en 1991, avec son plan pour le développement des PME-PMI et l'apprentissage des jeunes.

Les pouvoirs publics sont entrés dans une logique de politique économique transversale, en accordant des crédits d'impôt-recherche, des exonérations de cotisations sur les bas salaires, qui, soulignons-le, concernent davantage les services comme la grande distribution, l'hôtellerie, les services de proximité non concurrencés par le monde, alors que l'industrie fut la laissée pour compte. C'est la question des délocalisations, en 2004, qui a joué un rôle clé dans les élections régionales conduisant le président de la République, Jacques Chirac, à décider le retour de la politique industrielle, avec la création des pôles de compétitivité, lancés par son premier ministre Jean-Pierre Raffarin. Cette politique industrielle fut amorcée sous l'angle de la dimension territoriale. Avec la crise financière de 2007, l'industrie est redevenue une priorité. Elle justifie le grand emprunt et les Etats généraux de l'industrie de 2009 lancés par le président de la République.

Y a-t-il eu amnésie également au niveau européen ?

J.-L. L. : Oui. Le droit de la concurrence, indispensable

pour combattre les abus de position dominante et les rentes, est devenue la seule politique, à l'aune de laquelle les autres politiques, industrielle, technologique, devaient être définies. Citons, au nombre des aberrations, la fusion empêchée entre Legrand et Schneider. A l'échelle européenne, la politique industrielle était devenue un sujet tabou, car elle renvoyait à un certain colbertisme, à l'Etat centralisateur, alors que la finance et la dérégulation devenaient l'alpha et l'oméga de la politique économique. La crise a relégitimé l'action de l'Etat dans l'économie. Pendant vingt-cinq ans où la France et l'Europe, hormis l'Allemagne, s'abstenaient de toute action pour développer leur industrie, les autres pays industrialisés ont maintenu une stratégie industrielle : les Etats-Unis, à travers leur politique de défense et le *Small Business Act* aident leurs entreprises, ou les petits Etats comme la Finlande, Israël, ou encore le Japon, le Brésil, la Chine et l'Inde.

■ *Faut-il parler de cécité intellectuelle de nos experts ?*

J.-L. L. : La France a effectivement tourné le dos à sa culture de la prospective, inventée par Gaston Berger au début du XX^e siècle, ainsi qu'à sa culture de la stratégie. Depuis mon premier livre *Une France sans usines* ? (Economica, 1988) à *Pas d'avenir sans industrie* (Economica, 2006), nous fûmes rares, avec Jean-Hervé Lorenzi par exemple, à tirer la sonnette d'alarme. Les Etats généraux de l'industrie ont pour la première fois, mis tous les acteurs autour de la table et l'idée des forums régionaux a permis de mobiliser les acteurs territoriaux.

■ *La Conférence nationale de l'industrie est-elle une résurgence du Commissariat général au Plan ?*

J.-L. L. : Je dirais plutôt qu'elle amplifie le travail de la Commission permanente de concertation pour l'industrie, mise en place il y a une dizaine d'années.

■ *Les mesures résultant des EGI orientent-elles l'industrie française vers un rééquilibrage au profit des biens d'équipement ? Vers un profilage plus tourné vers l'exportation ? Les EGI ont-ils fait du haut de gamme le point de passage obligé ?*

J.-L. L. : Je considère qu'aucune activité n'est condamnée, il n'y a que des entreprises et des secteurs qui n'innovent pas assez, qui ne sont pas en situation de créer. Le textile-habillement le prouve, avec aussi bien des entreprises performantes qui créent des emplois en France que des entreprises qui déclinent. Certes, les emplois créés ne sont pas ceux d'il y a vingt ans, ni les produits, ni l'organisation du travail. D'autres chaînes de valeur sont apparues par la créativité, l'innovation, le circuit court, la cotraitance, qui attestent que le textile n'est pas condamné à quitter le sol français.

■ *L'innovation par le « design » et le marketing est-elle un cache-misère technologique ou une voie d'avenir ?*

J.-L. L. : L'innovation peut refléter des formes diverses. En France, de par notre culture de l'ingénieur, nous avons tendance à considérer qu'hors de l'innovation technique il n'y a point de salut. On se concentre sur l'aéronautique, le nucléaire... C'est bien sûr important, mais insuffisant. On oublie que l'innovation peut être commerciale, organisationnelle, sociale. La mondialisation nous apprend que l'entreprise, seule, ne peut innover. Elle doit créer son propre écosystème, travailler en réseaux, avec tel Critt (centre régional pour l'innovation et le transfert technologique), tel lycée professionnel, telle entreprise, tel laboratoire universitaire. Que ce soit en bas, moyen ou haut de gamme, l'entreprise a besoin de partenaires. Elle ne peut être performante dans la durée sans lancer tous les dix ans une innovation de rupture.

■ *Cela suppose une révolution culturelle dans la gestion des entreprises, peu enclines au partage...*

J.-L. L. : Oui, il est vrai que, dans bon nombre de PME, la culture demeure très individualiste, propre à l'entrepreneur lui-même, créateur de son entreprise. Mais l'heure est au comportement d'équipe, car le patron n'est plus seul maître à bord. Le mode de pensée d'un dirigeant ne peut plus être celui d'il y a trente ans. En outre, à l'heure de la mondialisation et de la rapidité, l'entreprise a besoin de temps, pour construire un projet avec ses salariés, des trajectoires professionnelles, des compétences, des savoirs. Il n'est plus possible de la réduire à un actif financier qu'il convient d'optimiser sur les marchés.

■ *La formation professionnelle n'est-elle pas le laissé pour compte des conclusions des EGI ?*

J.-L. L. : Si la question de la formation est envisagée sous l'angle des métiers, afin d'attirer les jeunes vers l'industrie, en leur montrant qu'il existe des trajectoires professionnelles, des savoir-faire qui donne du sens, les Etats généraux ont traité cette question de manière horizontale, sans évoquer les structures d'emploi et les structures de qualification dans l'industrie, le rôle de la formation pour préparer les conversions après les fermetures d'usines.

On ne peut pas faire de l'industrie une priorité sans la réinsérer dans la société, et sans que les trois populations les plus fragiles, les jeunes, les femmes et les seniors, ne se trouvent plus exclus du monde industriel. Il faut mettre l'accent non seulement sur la formation initiale à base de culture générale, qui

permet de se forger une culture de conviction et non de certitude, pour être capable de se remettre en question, être plus créatif, plus ouvert aux autres, mais aussi sur la formation continue tout au long de la vie professionnelle, à laquelle n'ont aujourd'hui que très peu accès les gens peu formés. Se doter d'une véritable stratégie de développement par l'industrie nécessite une cohérence des politiques publiques autour de l'enjeu de la production au sens large, et pas seulement des mesures en faveur de l'industrie.

■ *Le système bancaire est-il en phase avec les enjeux ?*

J.-L. L. : En France, nous considérons, de l'école primaire à l'université, que tout échec est négatif, alors qu'il devrait être vécu comme une forme d'apprentissage. Un dépôt de bilan est un handicap pour tout entrepreneur, dans sa relation avec le système bancaire. Les EGI ont rappelé la nécessité d'orienter l'épargne des Français vers l'industrie, mais nous manquons de maillons dans la chaîne de financement qui accompagne l'entreprise, des fonds d'amorçage jusqu'au capital développement ou capital risque, que les Anglo-Saxons maîtrisent. Il appartient aux pouvoirs publics, tant en France qu'en Europe, d'orienter la finance vers une présence durable dans les entreprises, des investissements longs.

■ *Quels sont les défis sur le plan industriel ?*

J.-L. L. : Ils sont au moins trois. Le premier porte sur le changement de notre mode de développement, qui doit nous guider vers une croissance propre et moins inégalitaire. C'est un défi inédit dans l'histoire du capitalisme. Pour la première fois, il faut changer radicalement de mode de production, mais aussi nos comportements en matière de consommation. Si certaines entreprises commencent à mettre en avant un discours centré sur le développement durable, la pratique, elle, est encore trop souvent aux antipodes, puisque les produits sont de plus en plus jetables.

Deuxième défi : la stratégie chinoise, qui, pour la première fois dans l'histoire du capitalisme, depuis le XIV^e siècle, n'est pas fondée sur la spécialisation. Loin d'être l'atelier du monde, la Chine investit dans tous les secteurs industriels et de services, aussi bien dans le bas, le milieu et le haut de gamme, avec pour ambition de conquérir les marchés extérieurs. C'est là aussi un défi inédit, car dans tous les secteurs où nous sommes présents et y serons demain, la Chine le sera également. Elle n'a pas pour vocation d'être les jambes de l'Occident.

Le troisième défi est dans les futures ruptures technologiques issues de nouveaux grands domaines de recherche (sciences du vivant, énergie et développement durable...), combinant des disciplines diverses. Elles seront sources de nombreuses activités

productives, matérielles et immatérielles. En outre, la financiarisation, qui met l'économie au service de la finance, se poursuit, malgré les promesses faites pour enrayer le mouvement. Lors des trois derniers G-20, peu d'avancées ont eu lieu. Si rien n'est fait pour endiguer la financiarisation, nous allons vers une crise beaucoup plus grave, et un monde salarial qui continuera à payer les pots cassés.

Ces défis s'additionnent et se combinent. Le poids des dettes souveraines doit nous pousser, au niveau européen, à nous doter d'une véritable politique de croissance. Aussi, la réponse européenne est vitale pour construire une stratégie technologique, industrielle et commerciale, fondée sur le principe de réciprocité avec la Chine. Il faut éviter de tomber dans le piège du libre-échange non régulé, qui considère la Chine comme un vaste marché où chacun a sa part, et dans le piège du protectionnisme et des guerres commerciales qui en découlent. La concurrence est à l'extérieur de l'Union, non en son sein : il faut arrêter la concurrence fiscale et sociale entre Etats européens et ouvrir des perspectives à l'ensemble de nos concitoyens, qui ont du mal à voir un avenir. Le futur existe, l'avenir est à construire.

Propos recueillis par J. W.-A.

* Ancien directeur général de l'Ires, auteur d'Une France sans usines ? (*Economica*, 1988), la Révolution des pouvoirs : les patriotismes économiques à l'épreuve de la mondialisation (*ibid.*, 1992), Sortir la France de l'impasse (*ibid.*, 1997), Sept Leçons d'économie à l'usage du citoyen (*Le Seuil*, 1999), l'Intelligence économique (*ibid.*, 2001), l'Économie industrielle en évolution. Les faits face aux théories (*ibid.*, 2004), Localisation des entreprises et rôle de l'Etat : la menace du tout-délocalisable (*Commissariat général au plan*, 2005), Pas d'avenir sans industrie (*Economica*, 2006).

Au sommaire du prochain numéro

Etats généraux de l'industrie :
quelles suites ? (II)

Avec : Eric Besson, ministre chargé
de l'Industrie, Jacques Myard, député,
Mohamed Oussedik, secrétaire confédéral
de la CGT, Yvon Jacob, ambassadeur
de l'industrie française en Europe.

Bagage insuffisant pour temps nouveaux

L'industrie française ne souffre pas principalement de ses coûts mais d'une faible réactivité à la demande, d'un déficit de financement auquel les Etats généraux n'ont pas répondu. Et de l'immobilisme de Bruxelles.

Entretien avec Jean-Hervé Lorenzi, professeur à Paris Dauphine, président du Cercle des économistes et membre du Conseil d'analyse économique

La liste des secteurs industriels qualifiés de « stratégiques » par les EGI (énergie, numérique, aérospatial, automobile, ferroviaire, nautisme, chimie et matériaux innovants, pharmaceutique, luxe, agroalimentaire...) est longue, à l'image de la polyvalence relative de l'industrie française, en peu de choses la première mais en beaucoup d'un rang honorable. Cette polyvalence va-t-elle se maintenir ou une focalisation se dessine-t-elle ? A l'exportation quels sont nos « avantages comparatifs » ?

Jean-Hervé Lorenzi : Une étude récente du cabinet McKinsey sur l'industrie française montrait que sa compétitivité avait été attaquée dans tous les secteurs et qu'en privilégier certains au détriment d'autres ne serait pas judicieux. Si l'on prend comme modèle l'industrie allemande, on constate que ce ne sont pas des secteurs qui en ont disparu, mais, du fait de sa capacité à créer des séquences de chaînes de valeur, qu'elle a délocalisé des parties et non des ensembles. La délocalisation a eu des effets bénéfiques pour l'industrie allemande quand elle s'est faite dans les pays voisins, l'Allemagne conservant son secteur industriel proprement dit.

Aussi, la segmentation industrielle ne paraît pas opportune. Il n'y a pas des bons et des mauvais secteurs dans l'absolu. Soulignons que la perte de compétitivité de l'industrie française n'est pas due à un effet de prix mais à l'élasticité de la demande, l'industrie ne pouvant répondre à la demande mondiale, qui a beaucoup augmenté. Enfin, n'oublions pas que notre principal concurrent n'est pas l'ensemble des pays émergents, mais l'Allemagne. Notre faiblesse ne relève pas d'une mauvaise compétitivité par les coûts, mais d'une faible réactivité à la demande mondiale. Nous avons, dans nos exportations, beaucoup perdu dans le bas, le moyen comme le haut de gamme, et dans la technologie.

Le choix des onze filières établi par les EGI vous paraît-il pertinent ?

J.-H. L. : La filière est une séquence d'actes productifs et elle permet de chasser en meute, avec aussi bien les donneurs d'ordres que les sous-traitants. Souhaitons que ceux-ci soient mieux traités demain qu'hier.

La promotion du « fabriqué en France » et la « marque France » relancée par le rapport Jégo, en mai dernier, visent-elles surtout l'exportation ou à l'intérieur une forme de patriotisme économique ? Un label conservateur privilégiant les industries traditionnelles ?

J.-H. L. : Tout ce qui peut contribuer à rehausser l'image de l'industrie française doit être considéré comme favorable. Si la promotion de la « marque France » peut être un moyen d'agir, parmi d'autres, et qui va dans le bon sens, alors n'hésitons pas.

Doit-on renforcer le rôle de l'Etat dans la stratégie des entreprises publiques et dans celles, privées, où l'Etat est encore actionnaire (cf. l'affaire Clio IV en Turquie) ?

J.-H. L. : Il ne paraît pas choquant qu'un actionnaire, fût-il l'Etat, ait son mot à dire dans la stratégie de l'entreprise dans laquelle il est actionnaire ! Encore faut-il qu'il intervienne de manière pertinente, ce qui

ne fut pas le cas dans l'affaire de la Clio IV. La stratégie de l'industrie française a davantage reposé sur la délocalisation des produits que sur celle des éléments du processus de production, contrairement à la stratégie allemande. Pour en juger, il faut mesurer les impacts à l'aune des impôts, des emplois, de la présence du siège social et du centre de recherche en France. La stratégie de Renault est-elle positive sur les deux premiers points ? Soyons pragmatiques comme le sont les

gouvernements américain, japonais ou allemand, qui n'hésitent pas à soutenir leurs entreprises quand il y a urgence.

Ne faudrait-il pas créer une véritable banque de l'industrie adaptée aux cycles longs de l'investissement industriel, ce qui n'a pas été retenu par les EGI ?

J.-H. L. : C'est la grande déception des Etats généraux. Au-delà des débats sur les mots, je suis convaincu de la nécessité de créer une institution financière capable de mobiliser et de développer en réseau la collecte d'argent nécessaire à l'industrie française, une banque vraiment tournée vers l'industrie.

« La stratégie de l'industrie française a davantage reposé sur la délocalisation des produits que sur celle des éléments du processus de production, contrairement à la stratégie allemande. »

Absente des EGI (hormis sur la recherche et les brevets), la réforme de la fiscalité n'est-elle pas le vrai grand chantier qui conditionne l'avenir de l'industrie (TVA sociale pour réduire le coût du travail et converger avec la fiscalité allemande, modalités de la transmission des entreprises) ?

J.-H. L. : Nous avons déjà progressé sur le plan de la taxe professionnelle. Notre impôt sur les sociétés n'est pas, contrairement à ce qui est dit, de 33 % mais réellement de 22 %, un taux proche du taux allemand, quoique avec une assiette différente. Il ne faut pas mettre sur le même niveau les grandes et les petites entreprises, les premières peu imposées, alors que les secondes le sont beaucoup. Troisième aspect : les cotisations sociales sont à peu près au même niveau mais elles ne sont

pas payées de la même façon, puisqu'en Allemagne la répartition est de deux tiers à la charge des particuliers et d'un tiers à celle des entreprises, alors qu'en France, c'est l'inverse.

La « conception de la concurrence européenne » est-elle en train d'évoluer, au vu des enjeux industriels, dans le sens souhaité par le président de la République en mars dernier dans son discours de clôture des EGI ?

J.-H. L. : Non, pour l'heure, rien n'évolue dans un sens positif pour la promotion de l'industrie. La politique de concurrence est encore aujourd'hui aux mains d'ayatollahs qui refusent de l'adapter aux temps nouveaux.

Propos recueillis par J. W.-A.

Pour l'entente cordiale

Mettre fin aux rapports de force entre grands donneurs d'ordres et PME, et créer les conditions d'une coopération constructive sont les deux missions dévolues au médiateur, depuis les Etats généraux de l'industrie.

Entretien avec Jean-Claude Volot, médiateur national interentreprises industrielles et de la sous-traitance, président de l'Agence pour la création d'entreprises

En quoi votre rapport sur le « dispositif juridique concernant les relations interentreprises et la sous-traitance », remis le 30 août dernier, est-il novateur pour lutter contre les mauvaises pratiques, les situations abusives ?

Jean-Claude Volot : Pour la première fois, un état des lieux est fait. Ce rapport rappelle que tous les dispositifs existent pour que les relations entre les entreprises se déroulent normalement si la loi est respectée, ce qui n'est pas le cas, car l'Etat n'a jamais voulu s'engager, de peur d'être accusé d'interventionnisme. Le rapport suggère donc qu'une autorité puisse avoir le pouvoir de faire appliquer la loi. Si on n'y arrivait pas malgré le recours à la bonne intelligence des parties, par un organisme qui serait habilité à exiger le respect de la loi, on referait une loi générale des relations interentreprises, avec cette fois des sanctions prévues.

Cette situation est-elle caractéristique du monde industriel français ?

J.-C. V. : Cela existe ailleurs, même si ce n'est pas de manière aussi forte. En 1998, les Italiens, par exemple, ont adopté une loi bien faite qui prévoit des sanctions.

Comment envisagez-vous votre nouvelle fonction, ses enjeux, votre marge de manœuvre ?

J.-C. V. : J'ai posé ma médiation sur un triptyque. Premièrement, humaniser la relation, redonner du lien humain à tous les contacts. Ma mission est de faire en sorte que les relations entre les entreprises soient plus sereines, normales et équilibrées. Il faut mettre fin au diktat des grands donneurs d'ordres sur les petits sous-traitants. Réclamer de la part d'un petit est chose normale, or en France la culture du conflit prime celle de la négociation. Je milite pour le respect de la loi, le bon sens, la bonne intelligence, la bonne volonté. Je suis bien reçu par les grands donneurs d'ordres : les

temps ont changé, nous sommes dans une période favorable à l'amélioration des relations, à la prise de conscience que travailler en filière est un impératif pour éviter que ne disparaissent des compétences et des savoir-faire. Deuxième élément du triptyque : faire comprendre aux patrons de PME et d'entreprises de taille

intermédiaire (ETI) que l'indépendance économique est primordiale, car ils ne doivent plus réaliser 50 % ou plus parfois de leur chiffre d'affaires avec un seul client, il ne faut pas dépasser 15 %. Troisième élément : faire comprendre aux champions des filières qu'ils ont une grande responsabilité en tant qu'intégrateurs.

Attendez-vous de vos efforts une amélioration de la compétitivité des entreprises ?

J.-C. V. : Le rapport du sénateur Bruno Retailleau¹ consacré en février dernier aux ETI s'interrogeait sur les raisons pour lesquelles ces entreprises ne grandissent pas. Il soulignait que les mauvaises relations

entre les entreprises nuisent à la croissance des PME. Il proposait de mettre en place un médiateur chargé de les améliorer. Favoriser la croissance des PME et ETI françaises est un impératif.

■ *Quelle est votre définition de la compétitivité industrielle ?*

J.-C. V. : Il y a mille manières de définir la compétitivité, car elle se rattache toujours à des éléments comparatifs. On entend beaucoup d'erreurs sur ce sujet, car on compare des choses qui ne sont pas comparables. Si l'on examine les taux horaires dans l'industrie, poste à poste, entre la France et l'Allemagne, notre premier client et fournisseur, on constate que depuis dix ans la France a perdu onze points de compétitivité en termes de salaires, les salaires français augmentant quand les salaires allemands étaient bloqués.

Peut-on pour autant, au regard de ce seul indicateur, en conclure que la France est moins compétitive que l'Allemagne ? Non, bien sûr. Pour preuve, depuis cinq mois, le PIB français par habitant est plus élevé que le PIB allemand. Le PIB est aussi un élément de compétitivité. La France a muté beaucoup plus vite que l'Allemagne dans certains métiers, l'Allemagne conservant une structure industrielle datée. Ce qui est généré par la société de services, sur une longue période, donne aujourd'hui un résultat par habitant supérieur en France. Les pays émergents se développent sur le plan industriel dans les gammes de produits allemands, les voitures, l'électromécanique, l'hydraulique, les pneumatiques, les produits électriques. Ils vont entrer en concurrence directe avec l'Allemagne, davantage qu'avec la France. En matière de productivité, la France a de sérieux atouts pour le futur.

■ *L'organisation des filières telle qu'elle se met en place doit-elle s'interpréter comme une forme de spécialisation de l'industrie française autour des plus performantes ?*

J.-C. V. : Je suis heureux que la douzième filière qui nous manquait, l'énergie, soit aujourd'hui entre les mains d'Eric Besson. Grâce aux filières, nous mettons

enfin la France en ordre de marche selon les métiers, pour faire travailler ensemble les grands, les moyens et les petits, et qu'ils imaginent des produits communs. C'est une chance pour la France. Nous finissons en ce moment de constituer les filières, qui ont des niveaux de maturité différents, entre l'aéronautique, totalement constituée historiquement avec le Gifas, l'automobile, en voie de mutation, ou l'agroalimentaire, encore en gésine.

■ *Le partage de l'innovation et du savoir-faire entre donneurs d'ordres et sous-traitants n'est-il pas un vœu pieux ?*

J.-C. V. : Ce n'est pas un vœu pieux si nous légiférons, car en ce domaine la législation est très insuffisante, les grands donneurs d'ordres étant persuadés que l'innovation chez leurs fournisseurs leur appartient. Il faut lutter contre l'impunité et l'impudence des grands donneurs d'ordres.

■ *Comment améliorer la collaboration entre les grandes entreprises et les PME pour conquérir les marchés internationaux ?*

J.-C. V. : Paradoxalement, ceux qui pillent le savoir-faire de leurs fournisseurs sont très disposés à faire du portage à l'exportation pour ces mêmes fournisseurs. Nous œuvrons avec le comité Richelieu dans le cadre du pacte PME, qui prévoit le portage des PME exportatrices par les grands. C'est un trait de caractère des Français : quand ils sont loin de la France, ils développent un esprit grégaire entre eux, restent ensemble, se soutiennent. Mais dès qu'ils rentrent en France, c'est le chacun pour soi.

Propos recueillis par J. W.-A.

1. www.gouvernement.fr/presse/remise-au-premier-ministre-du-rapport-de-bruno-retailleau-sur-les-entreprises-de-taille-inter.

Bulletin de l'Institut de liaisons et d'études des industries de consommation

Directeur de la publication : Dominique de Gramont – Editeur : Trademark Ride, 93, rue de la Santé, 75013 Paris (tél. 01 45 89 67 36, fax 01 45 89 78 74, jwa@tmride.fr, www.trademarkride.com) – Rédacteur en chef : Jean Watin-Augouard – Secrétaire général de rédaction et contact : François Ehrard (01 45 00 93 88, francois.ehrard@ilec.asso.fr) – Maquette et mise en pages : Graph'i Page (01 39 72 20 28, ividalie@orange.fr)
Imprimé par : Imprimerie A. Mouquet, 2 rue Jean-Moulin, 93350 Le Bourget (tél 01 48 36 08 54) – ISSN : 1271-6200

Dépôt légal : à parution – Reproduction interdite sauf accord spécial

www.ilec.asso.fr

